

Greffé
du Tribunal de Commerce de
REIMS
1, Place Myron Herrick
BP 35
51052 - REIMS CEDEX

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

! S.A.R.L.
! A.M. COMPOSITION
! LIEUDIT LA GARENNE
! 21 RUE DE LA GARE
!
! 51140 MUIZON

Dépôt effectué par :

! Maître
! FIARD PATRICK - AVOCAT A LA COUR
! 152 RUE EMILE ZOLA
!
! 51100 REIMS

Numéro RCS : REIMS B 413 027 202

<20335/1997B00316>

! Pièces déposées le 16/12/2002

Numéro : 2204023

! PV ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE 23/10/2002
! - CONTINU. MALGRE PERTE 1/2 CAP

BORDEREAU DE FRAIS

! Exonéré Taxe	5,80 EUR	38,05 FRF	!
! Soumis à Tva	5,97 EUR	39,16 FRF	!
! Montant Tva	1,17 EUR	7,67 FRF	!
! TOTAL T.T.C.	12,94 EUR	84,88 FRF	!

CE BORDEREAU N'EST PAS UNE FACTURE A PAYER

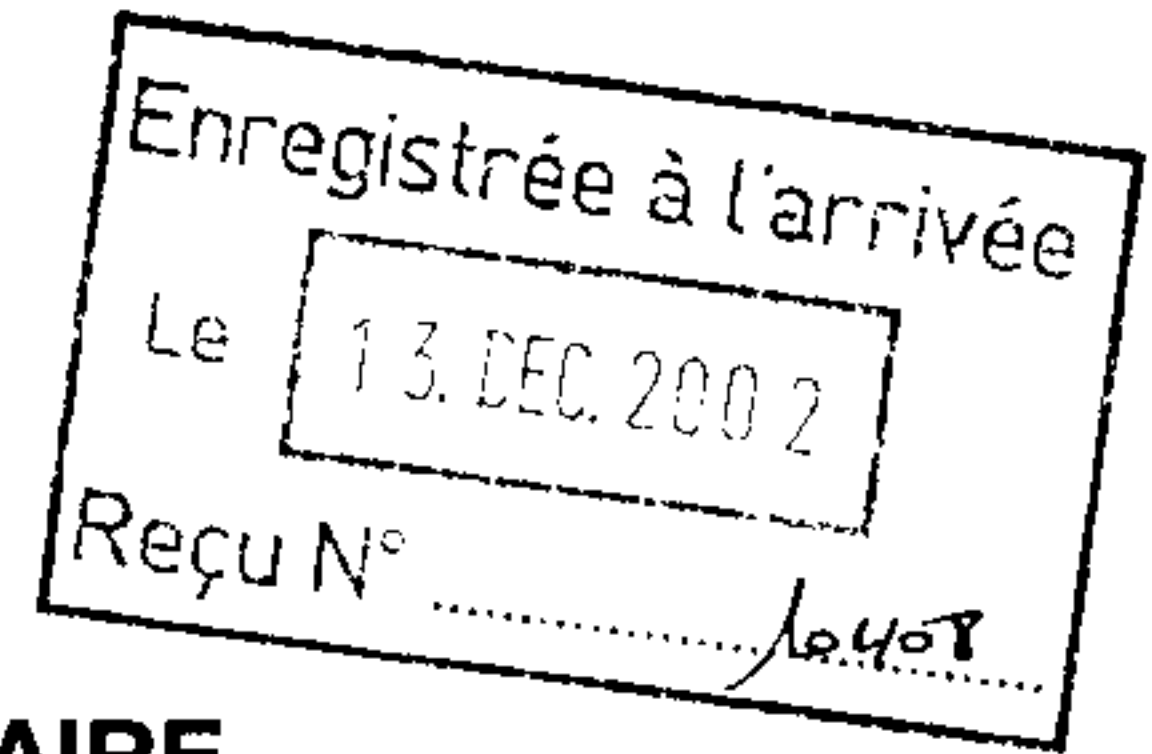
Le Greffier,

Toute reproduction du présent original, même certifiée conforme, est sans valeur.

LES CEAUX CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS
ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

"A.M. COMPOSITION"

société à responsabilité limitée
au capital de 15 244,90 €
siège social : MUIZON (Marne)
lieu-dit la garenne
Z.I. rue de la gare
R.C.S. REIMS B 413 027 202
SIRET 413 027 202 00014



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'AN DEUX MIL DEUX
Le vingt trois Octobre
au siège social à dix huit heures

Les associés de la société "A.M. COMPOSITION" société à responsabilité limitée au capital de 15244,90 euros divisé en 1000 parts de 15,24 euros chacune dont le siège social est à MUIZON (Marne) lieu-dit la garenne Z.I. rue de la gare

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, audit siège social sur convocation de la gérance par lettre simple.

Etaient présents

Monsieur Alain MICHELON propriétaire de	650 parts
Monsieur Alain MEUNIER propriétaire de	350 parts
total égal au nombre de parts composant le capital social	1 000 parts

Tous les associés étant présents l'assemblée peut donc valablement délibérer conformément à la loi

La séance est présidée par Monsieur Alain MICHELON gérant

Monsieur le président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition de ses membres

- un exemplaire des statuts
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultats et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2001
- le procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2002
- le texte du projet de résolutions présentées au vote des associés

Puis il rappelle que les associés ont été réunis à ces jour, heure et lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ordre du jour

- Constatation de l'infériorité de l'actif net à la moitié du capital social
- Décision à prendre quant à la dissolution éventuelle de la société

Monsieur le Président déclare ensuite la discussion ouverte.

AM

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix

Première résolution

La collectivité des associés ratifie expressément le mode de convocation de l'assemblée par lettre simple, constate l'infériorité de l'actif net à la moitié du capital social, et décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

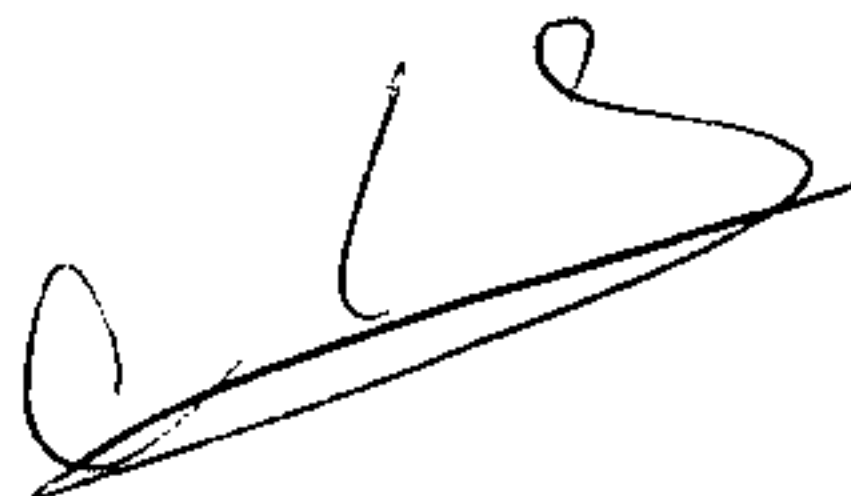
La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié des présentes à l'effet d'accomplir toute formalité dont il pourrait être requis relativement au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix neuf heures

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture par les associés présents.

Copie CERTIFIÉE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a large 'S' and a horizontal line.